



Élections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin

En 2017, 44 millions de Français résidant en France (hors Mayotte) sont inscrits sur les listes électorales et peuvent ainsi voter aux deux scrutins nationaux, l'élection présidentielle et les élections législatives. Parmi eux, 14 % se sont abstenus à tous les tours de scrutin et 86 % ont voté à au moins un des quatre tours : 35 % ont voté à tous les tours des élections et 51 % ont voté par intermittence. En particulier, deux inscrits sur dix n'ont voté qu'aux deux tours de la présidentielle. Ce choix est plus marqué chez les jeunes et les immigrés. Les élections législatives mobilisent beaucoup moins que la présidentielle : 85 % des inscrits ont voté au moins une fois à la présidentielle contre 58 % aux législatives. L'analyse des demandes de procuration renforce ce constat : elles sont deux fois moins nombreuses pour les législatives que pour la présidentielle.

Les inscrits qui s'abstiennent systématiquement aux élections de 2017 sont plus souvent jeunes (moins de 30 ans) ou âgés (80 ans ou plus), ils sont aussi plus souvent sans diplôme, ils ont un niveau de vie plus faible et sont plus souvent inactifs ou ouvriers que les autres inscrits. L'abstention systématique est particulièrement élevée dans les départements d'outre-mer.

Guillemette Buisson et Sandrine Penant, division Enquêtes et études démographiques, Insee

Pour les scrutins présidentiel et législatif de 2017, 44,0 millions de Français résidant en France (hors Mayotte) étaient inscrits sur les listes électorales (*sources*), soit un taux d'inscription de 89 % (Durier et Touré, 2017). Parmi eux, 37,9 millions ont voté à au moins un tour de scrutin, soit 86 % des inscrits, et 6,1 millions n'ont jamais voté. Ces abstentionnistes systématiques (*définitions*) représentent 14 % des inscrits. À l'inverse, 15,6 millions d'inscrits (soit 35 %) ont voté à tous les tours des scrutins nationaux de 2017 (*figure 1*). Enfin, 22,3 millions d'inscrits (51 %) ont voté par intermittence (*définitions*) : la majorité des électeurs ont donc participé aux élections sans voter à tous les tours. Ces électeurs intermittents se sont surtout déplacés pour l'élection présidentielle. En effet, quatre votants intermittents sur dix ont participé uniquement aux deux tours de la présidentielle, et deux sur dix ont voté aux deux tours de la présidentielle et au premier tour des législatives.

Au total, les personnes inscrites ont nettement plus voté à l'élection présidentielle qu'aux législatives : 85 % d'entre elles ont voté à au moins un tour de l'élection présidentielle ; notamment, 73 % se sont exprimées aux deux tours de cette élection. Le taux de participation aux législatives n'atteint que 58 % : 38 % des inscrits ont voté à tous les tours (les deux tours ou un seul si un candidat a été élu dès le premier tour) et

20 % à un seul. Ainsi, la très forte participation à au moins un tour de scrutin montre un intérêt marqué de la part des Français pour la vie politique. Cependant, cet intérêt est sélectif, car les élections législatives mobilisent beaucoup moins que la présidentielle. L'analyse des demandes de procuration renforce encore ce constat : elles sont deux fois moins nombreuses pour les législatives que pour la présidentielle (*encadré 1*).

1 14 % des inscrits n'ont voté à aucun scrutin en 2017

Participation à la présidentielle	Participation aux législatives				Total
	À tous les tours	Au 1 ^{er} tour seulement	Au 2 ^e tour seulement	Aucun	
À tous les tours	35,5	11,2	5,7	20,4	72,7
Au 1 ^{er} tour seulement	1,5	1,2	0,4	4,6	7,8
Au 2 ^e tour seulement	1,0	0,6	0,5	2,8	4,8
Aucun	0,4	0,3	0,2	13,8	14,6
Total	38,4	13,3	6,8	41,5	100,0

Note : la partie grisée correspond au vote intermittent. 51 % des inscrits sont dans ce cas.

Lecture : 11,2 % des inscrits ont voté à tous les tours de la présidentielle et au 1^{er} tour seulement des législatives.

Champ : inscrits sur les listes électorales en France en 2017 et résidant en France en 2015 (hors Mayotte).

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2017.

Parmi les jeunes, moins de deux inscrits sur dix ont voté à tous les tours des élections de 2017

Les jeunes sont un peu moins souvent inscrits sur les listes électorales que les moins jeunes (85 % contre 89 % pour l'ensemble, Durier et Touré, 2015). Quand ils sont inscrits, ce sont eux qui votent le moins souvent systématiquement. Parmi les 18-29 ans, moins de deux inscrits sur dix ont voté à tous les tours des élections de 2017 (figure 2). À ces âges, le vote intermittent est largement dominant : il concerne six jeunes inscrits sur dix. Ils s'abstiennent aussi systématiquement plus fréquemment que les autres. Les 25-29 ans sont toutefois plus abstentionnistes permanents que les 18-24 ans : 24 % contre 20 %. Entre 30 et 39 ans, les inscrits sont moins fréquemment abstentionnistes permanents et plus souvent votants systématiques que les plus jeunes. Ils sont encore six sur dix à voter de façon intermittente, soit autant que les plus jeunes. Entre 40 et 74 ans, la part de l'abstention systématique reste stable, autour de 8 %. Celle du vote systématique passe de 35 % entre 40 et 44 ans à 50 % environ entre 70 et 79 ans. En contrepartie, le vote intermittent, encore largement majoritaire entre 40 et 54 ans (de 54 % à 56 %), devient moins fréquent avec l'âge (40 % entre 70 et 74 ans). À partir de 80 ans, l'abstention systématique est très répandue et dépasse celle des jeunes : au-delà de 80 ans, trois inscrits sur dix ne votent à aucun des tours des élections. Les problèmes de santé et de dépendance pèsent sans doute sur l'exercice du droit de vote.

Voter uniquement à l'élection présidentielle : un choix plus marqué chez les jeunes et les immigrés

Voter aux deux tours de la présidentielle et s'abstenir aux législatives est un choix plus fréquent chez les jeunes électeurs que chez les plus âgés (figure 3) ; ceci explique l'essentiel de la baisse du vote intermittent quand l'âge des votants augmente. Entre 18 et 34 ans, trois inscrits sur dix votent uniquement aux deux tours de la présidentielle. Pour cette élection, les plus jeunes sont aussi plus nombreux à ne voter qu'à l'un des deux tours : 8 % des inscrits âgés de 18 à 29 ans n'ont voté qu'au premier tour et 5 % uniquement au second tour, contre respectivement 3 % et 2 % des inscrits de 55 ans ou plus. Entre 35 et 64 ans, les inscrits font plus souvent que les autres classes d'âge le choix de ne pas participer au second tour des législatives seulement. À l'inverse, les plus de 75 ans sont moins nombreux à s'abstenir pour les législatives. Parmi les inscrits, les immigrés (définitions) votent moins systématiquement que les non-immigrés : 29 % contre 36 % ont voté à tous les tours. Toutefois, ils ne s'abstiennent pas plus souvent : 13 % contre 14 % n'ont

Encadré 1

Les demandes de procuration : surtout pour la présidentielle, par des jeunes, des diplômés, et des personnes aisées

Un électeur peut faire établir une procuration, acte écrit par lequel il donne le pouvoir à une autre personne de voter à sa place. La personne qui donne le pouvoir est le mandant, celle qui le reçoit est le mandataire. Lors de l'élection présidentielle de 2017, 2,7 millions d'inscrits ont fait une demande de procuration pour au moins un tour (mandants) : 5,4 millions de personnes ont été impliquées dans une procuration (mandants + mandataires). Pour les législatives, 1,4 million d'inscrits ont fait une demande pour au moins un tour, soit 2,8 millions de personnes impliquées dans une procuration.

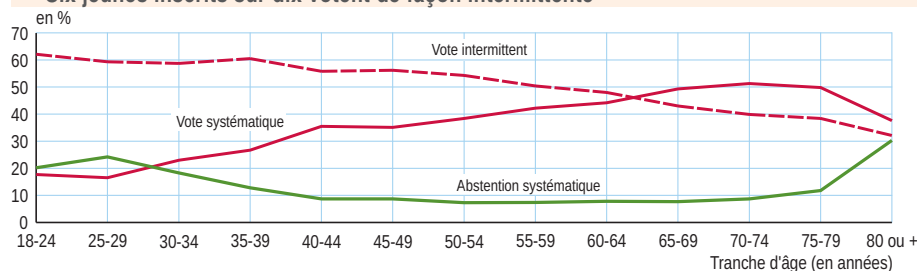
Les demandes de procuration sont deux fois moins nombreuses pour les législatives que pour la présidentielle. Ces différences reflètent donc, comme les taux de participation, la mobilisation nettement plus forte des électeurs pour l'élection présidentielle. Par ailleurs, les procurations ont été plus nombreuses pour le second tour de la présidentielle (2,2 millions de mandants) que pour le premier tour (1,6 million de mandants). Cette augmentation de 34 % entre les deux tours est très certainement liée à la proximité du 8 mai, le deuxième tour ayant eu lieu le 7 mai. Pour les deux tours des législatives, le nombre de procurations est à peu près identique (+ 2 % d'augmentation au second tour).

Pour l'élection présidentielle, la part de mandants parmi les inscrits diminue avec

l'âge. Pour les législatives, les 18-29 ans font plus fréquemment une procuration que les 30-44 ans. En revanche, les personnes âgées de 60 ans ou plus en font plus que les 45-59 ans. Les plus âgées s'abstiennent en effet moins aux législatives. En particulier, les personnes âgées de 75 ans ou plus sont les seules à établir autant de procurations pour la présidentielle que pour les législatives (3,5 % de mandants à la présidentielle et 3,7 % aux législatives). Pour chaque classe d'âge avant 75 ans, les procurations pour la présidentielle sont plus fréquentes que pour les législatives. Cette mobilisation est plus marquée chez les moins de 44 ans, qui font trois fois plus de procurations pour la présidentielle (+ 4,5 points par rapport à la moyenne), mais aussi pour les législatives (+ 1,2 point).

Comme la participation, la demande de procuration augmente avec le niveau de diplôme. Ainsi, les personnes non diplômées demandent 4,5 fois moins souvent d'établir une procuration pour la présidentielle et 3 fois moins pour les législatives que les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Cependant, la baisse des procurations entre les deux scrutins concerne tous les électeurs, quel que soit leur niveau de diplôme.

2 Six jeunes inscrits sur dix votent de façon intermittente

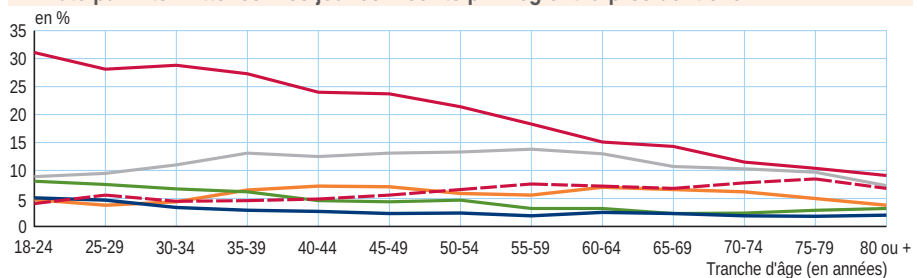


Note : les inscrits sont répartis entre ceux qui votent à tous les tours de la présidentielle et des législatives (vote systématique), ceux qui ne votent à aucun tour de ces scrutins (abstention systématique) et ceux qui votent de façon intermittente.

Champ : inscrits sur les listes électorales en France en 2017 et résidant en France en 2015 (hors Mayotte).

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2017.

3 Vote par intermittence : les jeunes inscrits privilégient la présidentielle



Note : seuls les votes intermittents sont représentés ici. Le total des pourcentages par classe d'âge correspond à la part des votants intermittents de cette classe d'âge.

Lecture : 31 % des jeunes de 18 à 24 ans inscrits sur les listes électorales ont voté uniquement aux deux tours de la présidentielle, et pas du tout aux législatives ; 9 % ont voté à tous les tours de scrutins sauf au second tour des législatives.

Champ : inscrits sur les listes électorales en France en 2017 et résidant en France en 2015 (hors Mayotte).

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2017.

voté à aucune des deux élections. En contrepartie, ils ont plus fréquemment voté par intermittence (58 % contre 50 %). Les immigrés votent ainsi plus souvent à la seule

élection présidentielle et 26 % d'entre eux ont uniquement voté aux deux tours de cette élection (soit 6 points de plus que les non-immigrés).

4 Les non-diplômés et les plus modestes votent moins

	en %		
	Vote systématique	Vote intermittent	Abstention systématique
Ensemble des inscrits	35,5	50,8	13,8
Pour les inscrits âgés de 25 ans ou plus :			
Diplôme			
Sans diplôme	28,7	46,3	25,0
Inférieur au Bac	37,5	48,6	13,9
Bac	34,7	53,4	11,9
Supérieur au Bac	41,6	50,2	8,2
Catégorie sociale			
Agriculteurs exploitants	44,1	48,8	7,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	36,2	54,0	9,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	45,1	48,5	6,4
Professions intermédiaires	35,4	55,9	8,7
Employés	30,3	57,6	12,1
Ouvriers	26,1	57,9	16,0
Retraités	45,8	38,2	16,0
Autres personnes sans activité professionnelle	25,9	52,6	21,5
Niveau de vie			
1 ^{er} quartile	28,5	50,8	20,7
2 ^e quartile	33,8	52,0	14,2
3 ^e quartile	40,1	49,6	10,3
4 ^e quartile	46,7	46,1	7,2

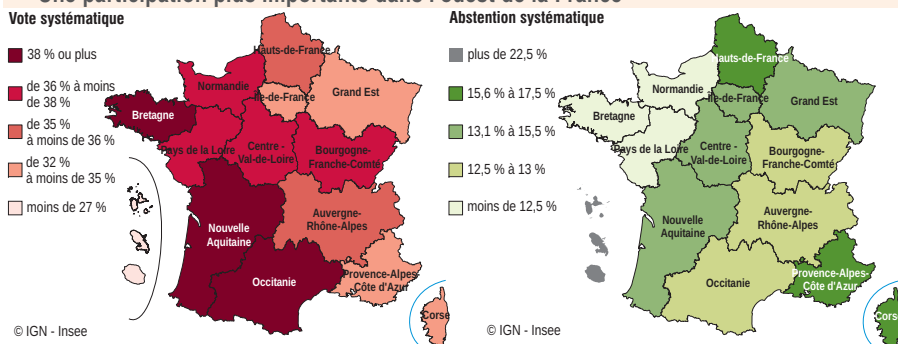
Note : les inscrits sont répartis entre ceux qui votent à tous les tours de la présidentielle et des législatives (vote systématique), ceux qui ne votent à aucun tour de ces scrutins (abstention systématique) et ceux qui votent de façon intermittente.

Lecture : 28,7 % des inscrits de 25 ans ou plus sans diplôme ont participé à tous les tours des élections nationales (vote systématique), 46,3 % ont participé à au moins un tour (vote intermittent), et 25 % se sont abstenus à tous les tours (abstention systématique).

Champ : inscrits (18 ans ou plus pour l'ensemble, 25 ans ou plus pour les diplômes, catégories sociales et niveaux de vie) sur les listes électorales en France en 2017 et résidant en France en 2015 (hors Mayotte).

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2017.

5 Une participation plus importante dans l'ouest de la France



Note : les inscrits sont répartis entre ceux qui votent à tous les tours, à la fois de la présidentielle et des législatives (vote systématique), ceux qui ne votent à aucun scrutin (abstention systématique) et ceux qui votent de façon intermittente. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour une exploitation pour la Guyane.

Champ : inscrits sur les listes électorales en France en 2017 et résidant en France en 2015 (hors Mayotte).

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2017.

L'abstention systématique : surtout parmi les inscrits les plus défavorisés

Les électeurs qui s'abstiennent systématiquement aux élections de 2017 sont plus souvent sans diplôme, ont un niveau de vie plus faible, sont plus souvent ouvriers ou inactifs (*définitions*) sans être à la retraite. L'abstention systématique est ainsi surtout répandue chez les électeurs les plus défavorisés socialement. Plus les inscrits sont diplômés, plus l'abstention systématique est faible : 25 % des inscrits sans diplôme âgés de 25 ans ou plus se sont abstenus à tous les tours des élections de 2017, contre 14 % des titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat, 12 % des bacheliers et 8 % des titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat (*figure 4*). À l'inverse, la participation

systématique augmente avec le diplôme. En revanche, le niveau de diplôme influence peu la pratique du vote intermittent.

De la même façon que l'abstention systématique baisse quand le niveau de diplôme s'élève, elle baisse à mesure que le niveau de vie (*définitions*) augmente. Ainsi, elle est de 21 % pour le quart des inscrits les plus modestes âgés de 25 ans ou plus (1^{er} quartile de niveau de vie), contre 7 % pour le quart des plus aisés (4^e quartile de niveau de vie). Les plus modestes s'abstiennent donc trois fois plus que les plus aisés (*figure 4*).

Les inactifs non retraités s'abstiennent plus souvent systématiquement que les ouvriers. L'abstention systématique diminue quand on passe des ouvriers aux employés, de ceux-ci aux personnes exerçant une profession

Encadré 2 Les facteurs explicatifs de la participation électorale

La participation aux élections varie suivant l'âge, le diplôme, la catégorie sociale, le niveau de vie, la situation familiale, la région de résidence, le lien à la migration. Tous ces éléments sont corrélés.

Une analyse économétrique qui intègre simultanément l'ensemble de ces variables permet de mesurer l'influence propre de ces caractéristiques sur la probabilité d'avoir voté. Les facteurs explicatifs présentés dans cette étude sont illustrés par les taux de participation mesurés par l'enquête. Ces taux intègrent donc l'effet de la structure par âge, par diplôme, etc., mais lorsqu'ils sont commentés dans cette étude, c'est que leur effet propre est confirmé par l'analyse prenant simultanément en compte plusieurs critères. Par exemple, le taux de participation des ouvriers aux élections de 2017 est moins élevé que celui des cadres. Ce constat reste vrai « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à âge, diplôme, niveau de vie, situation familiale etc. identiques. Il y a donc un effet propre à la catégorie sociale sur la participation à ces élections.

intermédiaire et de ces derniers aux cadres et professions intellectuelles supérieures (*figure 4*). De manière générale, ce sont les agriculteurs, les cadres et les retraités qui votent le plus systématiquement. Par ailleurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les professions intermédiaires, employés et ouvriers choisissent plus souvent le vote intermittent que les autres catégories sociales.

Les personnes mariées ont davantage participé à tous les tours des élections que l'ensemble des inscrits (+ 7 points). En effet, les couples, avec ou sans enfant, votent plus que les personnes vivant seules ou que les parents de famille monoparentale, peut-être par effet d'entraînement mutuel des conjoints.

Davantage d'abstention systématique dans les DOM

Le lieu de résidence a aussi un effet sur l'abstention (*figure 5*). La part des inscrits n'ayant voté à aucun des tours des élections de 2017 est particulièrement élevée dans les départements d'outre-mer (DOM). Ainsi, 35 % des inscrits résidant en Martinique et 32 % de ceux vivant en Guadeloupe se sont abstenus systématiquement. Dans ces deux départements, seuls 16 % des inscrits ont voté à tous les tours des élections. Les électeurs vivant à La Réunion sont moins nombreux à s'abstenir systématiquement (23 %) et ont plus souvent voté systématiquement (26 %). Une partie de ces comportements s'explique par les caractéristiques des habitants des DOM : ils sont notamment plus jeunes, plus souvent parents de famille monoparentale et leur niveau de vie est plus faible en moyenne qu'en métropole. Mais ces caractéristiques ne suffisent

pas à expliquer la faible participation électorale dans les DOM, qui demeure « toutes choses égales par ailleurs » (*encadré 2*).

En France métropolitaine, les écarts entre régions sont moins marqués que ceux observés avec les DOM. Les habitants de l'ouest de la France (Nouvelle-Aquitaine et Bretagne) et de l'Occitanie votent plus souvent systématiquement que les autres (respectivement 39 %, 38 % et 38 %, contre 35 % pour l'ensemble de la France hors Mayotte). À l'inverse, les personnes résidant en Corse, Provence-Alpes-Côte-D'azur et dans les Hauts de France s'abstiennent plus souvent systématiquement (respectivement 17 %, 16 % et 16 % des inscrits, contre 14 % pour l'ensemble de la France hors Mayotte ; *figure 5*).

Sources

Depuis l'élection présidentielle de 1988, l'Insee réalise des **enquêtes sur la participation électorale**. En suivant le comportement des inscrits sur les listes électorales entre deux tours d'un même scrutin et entre différents scrutins successifs, ces enquêtes permettent d'observer finement le comportement de participation et notamment l'intermittence du vote. L'enquête de 2017 porte sur les élections présidentielle et législatives des personnes résidant en France (hors Mayotte) en 2015 et en capacité de voter, c'est-à-dire majeures le 22 avril 2017 et de nationalité française. À cet effet, un échantillon a été constitué à partir de l'échantillon démographique permanent, dans lequel figurent des informations provenant de l'enquête annuelle de recensement de 2015 et leur niveau de vie issu de la source fiscale. Les caractéristiques sociodémographiques (diplôme, catégorie sociale...) sont donc celles déclarées au recensement en 2015.

Pour 45 000 personnes résidant en France (hors Mayotte) et inscrites sur les listes électorales, on dispose de leur participation aux votes et de caractéristiques socio-démographiques. Les agents de l'Insee ont en effet relevé la participation aux élections de 2017 de ces personnes, en consultant les listes d'émargement disponibles en préfecture

dans les dix jours qui suivent le scrutin, comme tout électeur peut le faire.

Le champ de l'enquête sur la participation électorale est ainsi différent de celui du ministère de l'Intérieur, à partir duquel sont diffusés les résultats sur les taux de participation à chaque tour de scrutin. En effet, le ministère de l'Intérieur prend en compte les inscrits en France, y compris Mayotte, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les Français inscrits à l'étranger. De plus, il prend en compte l'ensemble des inscrits des régions françaises même si ces inscrits ne résident pas en France.

Le vote blanc ou nul est un vote, avec émarginement sur la liste électorale. Il est donc comptabilisé comme une participation.

L'échantillon pour la France a été constitué de telle sorte qu'il soit représentatif au niveau de chacune des régions à l'exception de la Guyane.

En 2017, pour la première fois, les agents de l'Insee ont relevé également sur les listes d'émargement l'existence éventuelle d'une procuration. Une procuration implique deux personnes : la personne qui demande que l'on vote pour elle (le mandant) et celle qui va ensuite voter à sa place (le mandataire). Pour la présidentielle, dans certains départements, les deux personnes impliquées sans distinction étaient codées comme concernées par une procuration ; dans d'autres départements, seul le mandataire était codé comme tel. Pour les législatives, le mode de collecte a évolué pour repérer l'existence d'une procuration et pouvoir distinguer le mandant du mandataire. Les résultats publiés ici sont donc issus d'une estimation pour la présidentielle permettant de pallier cette différence de traitement.

Définitions

L'**abstention systématique** désigne le comportement d'un électeur qui n'a participé à aucun des quatre tours de scrutins organisés dans l'année (ou trois pour les circonscriptions ayant élu leur député dès le premier tour). À l'opposé, la **participation systématique** désigne le comportement électoral d'une personne ayant voté à tous

les scrutins. Les **électeurs intermittents** sont ceux qui ont voté au moins une fois et se sont abstenus à au moins un tour de scrutin.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Seuls les immigrés ayant obtenu la nationalité française font partie du champ de l'enquête sur la participation électorale.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Ce nombre dépend de la taille du ménage, ainsi que de l'âge des personnes qui le composent : il faut compter une unité pour le premier adulte, 0,5 unité pour chaque personne supplémentaire âgée de 14 ans ou plus et 0,3 unité pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Dans cette étude, les **actifs** désignent les personnes qui occupent un emploi ou qui sont au chômage, mais qui ont déjà travaillé (afin de pouvoir analyser leurs comportements de vote par catégorie socioprofessionnelle). Les **inactifs** englobent donc par convention les autres personnes : étudiants et retraités, sauf ceux qui travaillent en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, chômeurs n'ayant jamais travaillé...

Bibliographie

- Buisson G. et Penant S., « Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017 », *Insee première* n° 1671, octobre 2017.
- Durier S. et Touré G., « Élections de 2017 : 6,5 % des citoyens ont fait une démarche volontaire pour s'inscrire », *Insee Focus* n° 80, mars 2017.
- Durier S. et Touré G., « En 2014, 85 % des jeunes Français de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales », *Insee Focus* n° 22, mars 2015.
- Niel X. et Lincot L., « L'inscription et la participation électorales en 2012. Qui est inscrit et qui vote », *Insee Première* n° 1411, septembre 2012.
- Jugnot S., « La participation électorale en 2007 - La mémoire de 2002 », *Insee Première* n° 1169, janvier 2008.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : B. Rols
Impression : Jouve
Code Sage IP171670
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

